

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2026 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2026-30053 – Lot 3 954 178 – 287, croissant du Vieux-Verger**

La demande consiste à rendre réputée conforme une véranda d'une superficie de 30 m² alors que dans le tableau 6 de l'article 89, on mentionne que la superficie maximale pour une véranda est de 15 m².

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 31 AOÛT 2026



Christine Ménard,
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER

Je soussigné certifie que le 31 août 2026 un avis public concernant cette demande de dérogation mineure a été affiché sur l'immeuble situé au 85, rue d'Oxford, que le présent avis a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché à l'hôtel de ville le 31 août 2026, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard,
Assistante-greffière